

Atelier de sensibilisation - Formation Montagne Zéro Déchet

Jeudi 7 avril 2022, de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, à Foix (09000)
Mardi 3 mai 2022 de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, à Chambéry (73000)

Bulletin d'inscription à retourner, complété, à formations@atout-france.fr

- avant jeudi 31 mars pour la formation de jeudi 7 avril, organisée à Foix,
- avant mardi 26 avril pour la formation de mardi 3 mai, organisée à Chambéry.

INSCRIT : nom et prénom :

Fonction et organisme :

Adresse complète :

Courriel : Téléphone :

Participera à la formation présentielle de **jeudi 7 avril à Foix** OUI NON

Participera à la formation présentielle de **mardi 3 mai à Chambéry** OUI NON

Adhérent Atout France OUI NON Numéro d'adhérent :

Adhérent ANMSM OUI NON Numéro d'adhérent :

Adhérent France Montagnes OUI NON Numéro d'adhérent :

Tarif : 60,00 € HT (72,00 € TTC)

Adhérent Domaines Skiabiles de France OUI NON Numéro d'adhérent :

Les frais liés à la participation des adhérents DSF seront facturés en lien avec DSF (ne pas adresser votre règlement à Atout France).

Votre inscription sera prise en compte à la condition que tous les champs ci-dessus soient complétés

Contacts inscription Isabelle CHEVASSUT isabelle.chevassut@atout-france.fr 01 42 96 74 39
 Christelle LE ROY christelle.leroy@atout-france.fr 01 42 96 74 62

Coordonnées OBLIGATOIRES de la structure à facturer, si différentes des coordonnées déjà indiquées plus haut, la facture ne pourra en aucun cas être modifiée.

Facturation OPCO N° dossier * : Autre

Etablissements publics : CHORUS SIRET :

N° Bon de commande :

Organisme :

Adresse :

Code postal : Ville :

N° de TVA intracommunautaire :

*** Obligatoire pour valider votre inscription**

Date :

Signature et cachet :

Obligatoire : signature du Directeur et cachet de l'établissement si inscription par l'Employeur. Vaut acceptation des CGV.

Conditions Générales de Vente : passée la date du 31/03/2022 pour la formation du 07/04/2022 et celle du 26/04/2022 pour la formation du 03/05/2022 et sans annulation écrite et datée de votre part, les frais de participation à cette formation sont dus. Votre règlement doit impérativement nous parvenir AVANT la formation.

Dans le cas contraire, Atout France se réserve le droit de refuser la participation à la formation à l'inscrit(e). (Collectivités : l'inscription a valeur de service fait).